



SHOTO KARATE SENLIS
ECOLE DE KARATE
JAPAN KARATE ASSOCIATION



France Japan Karate Association
F.F. KARATÉ
et disciplines associées

AUTORISATION PARENTALE (OBLIGATOIRE POUR LES ELEVES MINEURS)

Je soussigné, Madame / Monsieur / Mademoiselle, (rayer la mention inutile)

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

Agissant en qualité de Responsable légal,

- 1) Autorise mon enfant (prénom + nom) _____ né (e) le _____ à participer aux activités du Shoto Karaté Senlis (cours, stages, compétitions, démonstrations ...).
- 2) En cas d'incident, autorise les responsables du club (instructeurs et / ou dirigeants) à prendre pour mon enfant, toutes les mesures jugées nécessaires, y compris, le cas échéant, l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale.
- 3) Note aussi que la responsabilité du Shoto Karaté Senlis, de ses dirigeants et de ses instructeurs ne saurait être engagée avant et après les cours, chacun des parents devant :
 1. s'assurer de la présence d'un responsable avant de laisser son enfant seul,
 2. venir rechercher son enfant dans la salle après le cours.

Rappel : les élèves mineurs ne sont autorisés à quitter la salle d'entraînement autrement qu'accompagnés de leur tuteur légal.

- 4) Autorise le Shoto Karaté Senlis à utiliser l'image de mon enfant dans l'objectif de promouvoir l'association (affiches, flyers, site internet, presse).

Date : _____

Nom et signature du responsable légal
avec mention « Lu et approuvé »

Mise à jour : 25/08/2014